



Communauté  
de communes  
**LACQ ■  
ORTHEZ**



# DOSSIER DE PRESSE

**Aménagements  
Cœur de ville d'Orthez**

**De Moutète à Saint-Pierre :  
renaissance du cœur de ville**

Communauté de communes  
**LACQ ■  
ORTHEZ**

Orthez  
La [Re]belle

Orthez  
la citadine  
le sens du commerce

Point-presse du 18 octobre 2016 - Mairie d'Orthez

Une volonté politique commune.....	P.4
Le contexte.....	P.5
Etape préalable au chantier.....	P.7
Conception et suivi du chantier .....	P.8
Coût et financement.....	P.9
présentation du projet.....	P.10
Modalités du chantier.....	P.18
Des chantiers dans le chantier.....	P.20
Pendant le chantier.....	P.21
Accompagnement des commerçants.....	P.22
Organisation du marché.....	P.23
Les travaux en temps réel.....	P.24
Contacts .....	P.25

**En sa qualité de maître d'ouvrage, la CCLO s'est engagée dans un vaste programme d'aménagement urbain dans le cœur de ville d'Orthez. En concertation avec la Municipalité, un projet pour une première phase de travaux a été élaboré et validé par les élus et le comité de suivi.**

Après quelques décennies sans aménagement urbain conséquent, Orthez méritait de retrouver un nouveau souffle. Pour l'inscrire dans une dynamique de développement à la hauteur de ses ambitions, la CCLO et la mairie d'Orthez ont élaboré un programme d'aménagement qui démarre aujourd'hui avec le chantier « cœur de ville ».

Leurs ambitions de départ étaient multiples mais animées par un seul fil rouge : celui de valoriser la richesse patrimoniale tout en répondant aux enjeux du 21<sup>ème</sup> siècle : fonctionnalité et attractivité. Elles ont donc conçu un espace à vivre multifonctionnel, adapté aux nouveaux usages, aux attentes des habitants et plus largement aux besoins des usagers de la communauté de communes dont Orthez est la ville la plus peuplée. Car ce projet s'inscrit avant tout dans une vision communautaire. La valorisation de l'image de la cité de Fébus rejaillira à terme sur tout notre territoire.

En association avec les actions menées par la CCLO en matière de logement (Programme Local de l'Habitat), par la Mairie et l'OCAO (Office du Commerce et de l'Artisanat d'Orthez) pour l'activité commerciale, cet aménagement va impulser une dynamique nouvelle à la ville. Il est essentiel à la revitalisation du centre-ville et nécessaire au projet de développement de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

## A L'ORIGINE DU PROJET

En 2014, la ville d'Orthez a conduit une étude de déplacements qui a mené à la préconisation d'aménagements chiffrés, représentés au stade de pré-esquisses.

Suite à l'élaboration de ce document, un phasage de ces aménagements a été réalisé avec un échéancier prévisionnel entre 2016 et 2020 pour les opérations prioritaires, et au-delà de 2020 pour celles qui l'étaient moins.

La priorité pour 2016 portait sur l'aménagement de la place St Pierre, du boulevard des Pommés, de la rue des Jacobins et de la rue Jeanne d'Albret.

Au regard de sa compétence en matière d'entretien de la voirie et de requalification des espaces publics, la CCLO s'est engagée dans ce programme d'aménagements. Elle s'est associée les services d'un maître d'œuvre pour des éléments de mission de conception intégrant la dimension historique et patrimoniale des lieux.

**Sur son budget 2016, la CCLO a engagé 420 000 € pour la mise en œuvre de ce chantier.**

## LES ENJEUX

- Revitaliser le cœur de ville d'Orthez.
- Valoriser l'image de ville-centre.
- Améliorer le cadre de vie quotidien des orthéziens.
- Offrir des espaces multifonctionnels, attractifs et accessibles.
- Embellir la cité.
- Réussir à terme la mutation des espaces publics.

## LES BESOINS

- Pouvoir marcher, déambuler, circuler en toute sécurité.
- Intégrer une approche systémique des aménagements : espaces publics/logement/ commerces/ services/édifices/...  
Dans ce contexte, il conviendra de prendre en compte :
- Les impératifs de la collecte des déchets ménagers,
- L'accessibilité aux logements,
- La mise en lumière de certains bâtiments (église, par exemple),
- Les aménagements spécifiques liés aux transports collectifs (arrêts de bus, par exemple).

## LES CONTRAINTES

- Conjuguer approche fonctionnelle et patrimoniale.  
En respectant les préconisations de la DRAC - suite à la réalisation des sondages d'archéologie Préventive réalisés par L'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) - pour préserver et mettre en valeur le patrimoine archéologique de la ville.
- Respecter les prescriptions de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) (en cours de transformation en Aire de Valorisation Architecturale et Paysagère (AVAP)) et soumettre le projet à l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).
- Associer les opérateurs « réseaux » dans leur totalité, compte tenu de la présence de nombreux réseaux souterrains et aériens (eau, assainissement pluvial et eaux usées, téléphone, électri-

cité).

- Associer les gestionnaires des transports collectifs.

### **LA CONCERTATION**

Elle est conduite par la CCLO, maître d'ouvrage, en étroite collaboration avec la ville qui a un rôle déterminant. La concertation fait partie intégrante du projet. Pour cette raison elle est intégrée dans le calage définitif du calendrier prévisionnel.

La concertation s'organise autour d'un comité de suivi composé d'une quinzaine de riverains, commerçants et usagers.

3 réunions se sont tenues avec le comité de suivi :

- une première, en juin 2015, en direction des commerçants et riverains pour constituer le comité de suivi en faisant appel à candidatures,
- une seconde, le 30 mai 2016, pour présenter un projet validé par la Ville et l'Architecte des Bâtiments de France,
- une troisième, le 28 juin 2016, pour exposer de nouveau le projet avec prise en compte pour partie des observations formulées un mois avant.
- une dernière avant le démarrage des travaux ce jour, le 18 octobre 2016.

Le comité de suivi se réunira, en fonction de l'avancée des travaux, tout au long du chantier.

### **MAÎTRISE D'OEUVRE CONCEPTRICE DU PROJET**

- Artesite : architecte paysagiste (mandataire)
- Yon Anton Olano : concepteur éclairagiste
- Virginie Segonne Debord : architecte du patrimoine
- Verdi : bureau d'étude infrastructure

### **LES ENTREPRISES**

- Lot 1 : voirie et réseaux divers : Groupement EIFFAGE-DEUMIER TP
- Lot 2 : éclairage public : ETPM
- Lot 3 : aménagements paysagers et mobilier urbain : L'ami des Jardins

### **SUIVI DU CHANTIER**

- Direction des travaux par le service infrastructures de la CCLO

### **RÉNOVATION DES RÉSEAUX**

- Maître d'ouvrage : Régie de l'eau et de l'assainissement – Commune d'Orthez
- Maître d'œuvre: Verdi Ingénierie
- Linéaires de réseaux remplacés / réhabilités:
  - Eau potable : 500 mètres et reprise des branchements
  - Assainissement: 900 mètres et reprise des branchements

**3 031 718 € HT sont financés par la CCLO**, avec la participation :

- du Département des Pyrénées-Atlantiques : **147 000 €**
- de l'État (Fonds de Soutien à l'Investissement Local) : **87 168 €**
- de la Ville d'Orthez : **100 000 €**

La Ville assumera une participation pour les prestations relevant de sa compétence (mise en lumière intérieure de l'église, bornes foraines d'eau et d'électricité, sols de l'aire de jeux, déploiement d'un nouveau système de sonorisation, reprise des branchements pluviaux des maisons d'habitation ...).

### **RÉNOVATION DES RÉSEAUX D'EAU USÉE ET D'EAU POTABLE**

Maître d'ouvrage : Régie de l'eau et de l'assainissement - Commune d'Orthez

Montant total de l'opération (maîtrise d'œuvre, travaux, contrôles, frais de consultation compris): **650 000 € TTC**

Dont montant des travaux d'eau potable : **250 000 € TTC**

Dont montant des travaux d'assainissement: **350 000 € TTC**

**520 000 € HT sont financés par la ville d'Orthez** avec la participation du Conseil départemental (39 000 € pour l'eau potable et 64 000 € pour l'assainissement) et de l'Agence de l'eau.

## Maçonneries

- Mur de soutènement : maçonnerie en BAP à propriétés spécifiques, parement extérieur photogravé et couverture à deux ravalements et larmiers
- Muret : maçonnerie en blocs à bancher, enduit tricoche taloché fin et couverture à deux ravalements et larmiers
- Fontaine : bassin en béton armé en élévation, parement extérieur photogravé et couverture à deux ravalements et larmiers
- Escaliers : marche-blocs préfabriqués en béton, éléments droits, courbes (moulés) et d'angle (moulés) et sifflets (moulés), coloris anthracite grenailé, hauteur de contre-marche : 17 cm, largeur de la marche : 34 cm
- Dépose/repose de la croix, y compris vitrification à froid des maçonneries et traitement de la ferronnerie

## Revêtements de sol

- Chaussées et aires assimilées : BBME, finition grenailée en option
- Boulevard des Pommes : pavés à crémaillères, préfabriqués en béton, 30 x 18 x 12 avec mitres, coloris gris clair, gris moyen et gris foncé mélangés, pose à joints décalés, finition poncée-grenailée
- Marquage des places de stationnement, cabochons : pavés à crémaillères, préfabriqués en béton, 30 x 30 x 12, coloris quartzite blanc lavé
- Parvis de l'église et aires assimilées : dalles à crémaillères, préfabriquées en béton, 60 X 30 X 12 avec mitres, coloris gris clair, gris moyen et gris foncé mélangés, pose à joints décalés, effet parquet, finition poncée
- Places de stationnement : pavés à crémaillères, préfabriqués en béton, 30 x 18 x 12 avec mitres, coloris gris clair, gris moyen et gris foncé mélangés, pose à joints décalés, finition poncée-grenailée
- Trottoirs et aires assimilées : dalles à crémaillères, préfabriquées en béton, 60 X 30 X 8 avec mitres, coloris gris clair, gris moyen et gris foncé mélangés, pose à joints décalés, finition grenailée
- Trottoirs et aires assimilées : pavés à crémaillères, préfabriqués en béton, 30 x 18 x 8 et 18 x 18 x 8, coloris gris moyen, pose à joints décalés, finition grenailée
- Pieds de façades : pavés en roche naturelle de basalte, 6 x 6, six faces éclatées
- Trottoirs : bande d'éveil à la vigilance : dalles préfabriquées en béton, ergots coniques, disposition diagonale, 50 picots, 30 x 30 x 8, coloris noir
- Pieds d'arbres : pavés à crémaillères à engazonnement, préfabriqués en béton, 60 x 30 x 8, coloris gris moyen, pose à joints décalés, finition grenailée (lot n°3)
- Marquage des places de stationnement PMR : dalle avec pictogramme PMR, préfabriquée en béton, 40 x 40 x 8, finition grenailée
- Aire d'évolution : revêtement de sol souple coulé en place, à base de granulats de caoutchouc liés avec des résines, RAL au choix du maître d'œuvre

## Bordures

- Bordures préfabriquées en béton, 25/21 (hxl) R20, teinte noire, finition grenailée des parements vus, posées à 14 cm de vue ou suivant nivellement, éléments droits
- Passage franchissable : bordures préfabriquées en béton, 25/21 (hxl) R20, teinte noire, finition grenailée des parements vus, sifflets droits et gauches
- Bordures préfabriquées en béton, 25/21 (hxl) R20, teinte noire, finition grenailée des parements vus, posées à 14 cm de vue ou suivant nivellement, éléments courbes rayons intérieurs et extérieurs moulés (rayons variables) et éléments d'angle saillant et rentrant
- Bordures préfabriquées en béton, 25/30 (hxl) R20, parements droits, teinte noire, finition grenailée des parements vus, posées à 11 cm de vue ou suivant nivellement
- Bordures préfabriquées en béton, 25/30 (hxl) R20, parements droits, teinte noire, finition grenailée, éléments courbes rayons intérieurs et extérieurs moulés (rayons variables)
- Bordures préfabriquées en béton, 25/30 (hxl) R20, parements droits, teinte noire, finition grenailée, éléments d'angle 98° (1 pièce), 90° et 82° (1 pièce)
- Passage franchissable : bordures préfabriquées en béton, 25/30 (hxl) R20, parements droits, teinte noire, finition grenailée des parements vus, sifflets droits et gauches
- Bordures préfabriquées en béton, 20 x 21,2 x 35 x 49,7, teinte noire, finition grenailée des parements vus, éléments droits
- Accès charretier : bordure préfabriquée en béton, 50 x 20 x 50 droit, 50 x 20 x 50 R20 gauche et droite, teinte noire, finition poncée-grenailée
- Bande d'éveil à la vigilance : dalles préfabriquées en béton, ergots coniques, disposition diagonale, 50 picots, 30 x 30 x 8, teinte noire
- Butée de stationnement : bordures de protection préfabriquées en béton, 20 x 20 x 100 (1 x h x L) R100, quatre faces vues, à sceller, teinte quartzite blanc, finition lavée

## Métallerie/serrurerie

- Portique métallique
- Main courante
- Garde-corps
- Silhouette métallique

## Constructions (ouvrages métalliques et en bois)

- Banquettes murales sur consoles métalliques
- Parklet : structures en acier, habillage en bois et finitions
- Banc : structures en acier, habillage en bois et finitions
- Clôture architecturée à claire-voie

## Équipements et mobiliers

- Tables, banquettes et tabourets
- Banc : structures en acier, habillage en bois et finitions
- Sièges : assises murales avec dossier et accoudoirs
- Potelet
- Appui-vélo
- Embase pour borne amovible
- Borne arrêt minute
- Impluvium (option n°1)
- Toiles d'ombrage (option n°2)
- Bacs enterrés (hors marché)

## Équipements d'éclairage

- Applique murale avec typologie de photométrie et hauteur d'im
- Candélabre avec typologie de photométrie et hauteur de feu
- Lanterne montage caténaire hauteur de feu 6 m
- Projecteur avec typologie et indication du support
- Éclairage spécifique

## Planta



## Planta



## Signal



### Placements d'arbres de hautes tiges

- Ulmus resistans 'New Horizon' tige fléchée solitaire 25-30
- Acer rubrum 'Autumn Flame' tige fléchée solitaire 25-30
- Quercus imbricaria tige fléchée solitaire 25-30

### Placements de vivaces et couvre-sol

- Bordure végétalisée : vivaces et couvre-sol

### Signalisation verticale

- Sens de circulation
- Panneau de prescription : B30 (entrée d'une zone 30) et B51 (fin de zone 30)
- Panneau de prescription : B51 (entrée d'une zone de rencontres) et B53 (fin de zone de rencontres)
- Panneau d'interdiction : B9f 5 (interdiction aux véhicules de transport en commun de personnes)
- Panneau d'interdiction : B10a (interdiction d'accès aux véhicules dont la longueur excède la valeur indiquée)
- Panneau B6d (interdiction de stationner) et panneau M6h (GIG-GIC)
- Panneau B2b (interdiction de tourner à droite) et panneau M4b (transports en commun) et Panneau M4q (véhicules longs)

### Implantation



DE MOUTETE À SAINT PIERRE :  
RENAISSANCE DU COEUR DE VILLE



Le lieu est sécurisé et fonctionnel. Il invite à la promenade.

Le long des façades, trois espaces piétonniers caractérisent l'espace de marche :

- le premier, de largeur variable, soulignera les pieds de façades,
- le deuxième, d'une largeur de 2 mètres, longera les vitrines,
- le troisième, de largeur variable, permettra l'installation de terrasses, de mobilier urbain et la plantation d'arbres.



Six haltes équipées de bancs, tables ponctuent l'aménagement et invitent à se poser en solo ou en groupe.



A l'intersection de l'avenue de la Moutète et de la rue des Jacobins, la nouvelle fontaine, plus grande, devient un lieu de rendezvous au centre de l'espace réaménagé.

Pour les journées « shopping », les espaces piétons sont nombreux, sans obstacle, accolés aux vitrines qu'ils mettent en valeur, accessibles à tous. Dans ce lieu de grande qualité paysagère, les terrasses des cafés et restaurants sont valorisées.

Le marché hebdomadaire s'y tiendra dans un environnement sécurisé et fonctionnel. Les commerçants non sédentaires accéderont facilement à leurs places avec des dénivellations adoucies par des rampes. Ils bénéficieront des bornes d'eau et d'électricité installées à leur intention.



Avec près de 100 places de stationnement et de 5 arrêts-minute, l'accès au secteur est facilité :

- 31 places en face de la Moutete,
- 5 places près de la rue Guanille (près du magasin de stores),
- 59 places entre l'église et le Théâtre Francis-Planté.

Pour les achats « vite-fait », les bornes d'arrêt-minute sont les plus adaptées en zones de chalandise. Éteinte quand la place est libre, la borne passe au vert quand une voiture est détectée puis au rouge lorsque le temps de stationnement autorisé est dépassé.

Se divertir Le secteur sera pré-équipé de câblage de sonorisation pour l'organisation d'événements, commerciaux ou autres.



Sur l'esplanade du théâtre francis-Planté, une aire de jeux sur sol amortissant accueille, parexemple, trampoline, baby foot et échiquier, longée par des jardins. Cet espace permet aux petits et grands de profiter du coeur de ville. Un vélum (toile tendue) créera une ambiance originale et contemporaine.



Le parvis de l'église Saint-Pierre, libéré des voitures et de tout obstacle devient une nouvelle place. Ce lieu est propice à l'organisation d'animations de plein air.

L'espace public est rendu aux habitants et aux usagers. Il sera plus fréquenté, plus ouvert, plus social.

## VALORISER LE PATRIMOINE

Les matériaux valorisent l'architecture et définissent les usages : les chaussées sont revêtues d'un béton bitumineux, les cheminements piétonniers sont faits de pavés en béton et de pavés mosaïques en roche naturelle de basalte le long des devantures. Les bordures sont réalisées en pierre naturelle.



La délimitation de l'enclos médiéval avec des potelets architecturés (acier corten) qui tracent une ligne graphique sur la rive du boulevard des Pommes.



La mise en scène de l'histoire de la ville d'Orthez :

- les figures historiques de la ville sont gravées sur le nouveau mur soutenant la terrasse du restaurant «La cuisine à musée»,
- la silhouette des façades et des monuments de la ville allant de Moncade au Pont vieux ceinture le sous bassement de la nouvelle fontaine,
- sur les montants du portique de la place Saint-Pierre sont gravés des messages sur l'histoire des lieux.



Mise en lumière des façades principales de l'église à partir de 2 mâts éclairants de 12m de hauteur et d'un ensemble de projecteurs installés sur le cheminées des bâtiments voisins.

Embellir la cité, lui redonner ses lettres de noblesses, créer des aménagements structurants ne se fait pas en un clic de souris. Ce chantier va engendrer des perturbations dans le quotidien et les habitudes de chacun. C'est le corollaire inévitable à la mise en oeuvre de travaux conséquents. Riverains, commerçants ou simples usagers du centre-ville en seront les premiers témoins. La CCLO déploie des mesures importantes pour atténuer les nuisances dues au chantier.

### UN CHANTIER EN 8 PHASES

Le phasage a été élaboré pour répondre à 3 priorités :

- Pouvoir circuler entre la rue Saint-Pierre et la rue des Jacobins.
- Conserver une offre de stationnement soutenable pour les commerces et les habitants, notamment autour de l'église.
- Préserver une accessibilité piétonne permanente aux commerces, aux logements et aux lieux publics.

#### PHASE 1 (A ET B)

Parking de la Moutète : d'octobre 2016 à avril 2017

Av de la Moutète : d'octobre 2016 à avril 2017

Déplacement ENEDIS : du 20 au 30 janvier 2017

Déplacement GRDF

#### PHASE 2

Avenue du Général Ducourneau : d'avril à juin 2017

#### PHASE 3

Rue Daniel Lafore et place Marcadieu : De juin à septembre 2017

#### PHASE 4

Carrefour Place Marcadieu et rue Général Foy et rue Saint-Pierre : août 2017

#### PHASE 5

Stationnements Place Marcadieu et devant Théâtre Francis-Planté église Nord : de juin à octobre 2017

Fouilles archéologiques zone 5 : d'avril à juin 2017

#### PHASE 6

Arrière théâtre Francis-Planté : de novembre 2017 à janvier 2018

#### PHASE 7

Boulevard des Pommes : d'octobre 2017 à mars 2018

#### PHASE 8

Église Sud : d'octobre 2017 à mars 2018

# MODALITÉS DU CHANTIER



## ■ LES RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES

Suite aux sondages d'archéologie préventive\* qui ont mis à jour des vestiges, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a prescrit la réalisation de fouilles complémentaires autour de l'église Saint-Pierre. Elles se dérouleront durant le premier semestre 2017, préalablement à l'aménagement de ce secteur.

\*Obligatoire dans les zones patrimoniales riches

## ■ LA CRÉATION DE RÉSEAUX

La régie des eaux municipale profite du chantier pour rénover ses réseaux d'eau usée et d'eau potable.

## ■ ENTERRER LES CONTENEURS À DÉCHETS

Pour une meilleure intégration paysagère et le confort des usagers, 3 points de collectes enterrés pour le recyclage des emballages ménagers et les cartons et les ordures ménagères seront installés au niveau du théâtre Francis Planté, de la rue Guanille et de la Moutète.

L'accessibilité aux habitations, aux commerces et aux lieux publics sera assurée pendant toute la durée du chantier. Aux commerçants, qui seront aux premières loges de ce chantier, la CCLO et la ville d'Orthez proposeront un dispositif d'indemnisation et un soutien logistique.

- Commerces, habitations et lieux publics : ouverts et accessibles tout au long des travaux.
- Livraison (pour les riverains et les commerces) possible : organisation sur rendez-vous avec les responsables du chantier.
- Circulation routière : circulation maintenue entre la rue Saint-Pierre et la rue des Jacobins, des modifications occasionnelles pourront intervenir en fonction de l'avancement du chantier (pour connaître l'actualité du chantier cf « point infos travaux »).
- Sécurité et accessibilité : toutes les zones en travaux seront clôturées. Des cheminements piétonniers sont protégés par des barrières et des passerelles.
- Stationnement : le parking Lay sera accessible depuis la RD 817, les parkings de la Poustelle et du foirail sont gratuits et accessibles. Un espace de stationnement est maintenu autour de l'église Saint-Pierre. A partir de janvier 2017, une signalétique directionnelle va indiquer les parkings de la ville.

### INTERRUPTION DES TRAVAUX PENDANT LES FÊTES DE NOËL

Le chantier sera arrêté avant les fêtes de Noël pour perturber le moins possible les achats dans les commerces locaux.

### DISPOSITIF EN FAVEUR DES COMMERÇANTS IMPACTÉS PAR LES TRAVAUX

Lors de sa séance du 19 septembre 2016, le Bureau communautaire a validé le dispositif général de soutien aux commerçants.

#### Les grands principes :

**Le comité d'accompagnement des commerçants** (dans le cadre d'un protocole d'accord), réunions régulières des partenaires : CCLO, Mairie, URSSAF, RSI, Impôts, chambres consulaires, pôle emploi, Office de commerce.

#### Objectifs :

- Recenser les éventuelles **difficultés financières et de trésorerie** des commerçants.
- **Solliciter la bienveillance** des organismes présents.
- Apporter des réponses en matière de cotisations fiscales et sociales (**délais de paiement, aménagement...**) et de **ressources humaines**.
- **Aider et accompagner** les commerçants dans leurs démarches administratives.
- Orienter éventuellement vers l'outil : « **Commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques liés à des travaux** » - Aide financée par la CCLO.

#### La commission d'indemnisation amiable

Réunit : **le Tribunal administratif, la CCLO, le Trésor public, les chambres consulaires, un expert comptable.**

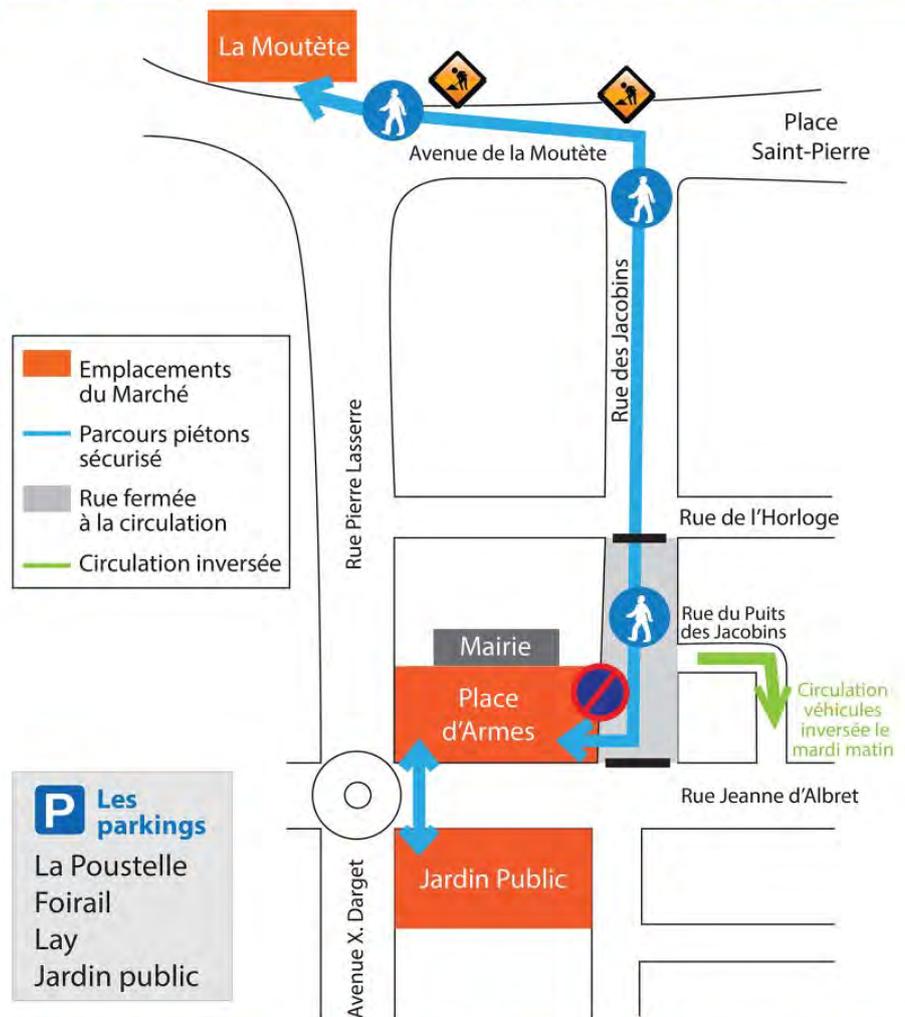
Mobilisable quand le **préjudice est « anormal »** au vu de la **durée des travaux**, de la **gêne occasionnée** et de la **perte de chiffre d'affaires (directement imputable aux travaux)**.

Grands critères d'attribution de l'aide :

- **Baisse d'au moins 10% de chiffres d'affaires** par rapport aux derniers bilans comptables
- **Expertise du préjudice** par un comptable neutre.
- L'indemnité proposée par le comptable correspondra à la **perte d'exploitation** (généralement calculée à partir de la **perte de chiffre d'affaires** (généralement calculée à partir de la marge brute appliquée au chiffre d'affaires perdu) et sera plafonnée.

Le marché du mardi matin se tiendra sur 3 sites :

- place d'Armes,
- jardin public,
- la Moutète.



**ATTENTION**, à compter du 24 octobre, **le stationnement des véhicules sera interdit sur la Place d'Armes et Rue des Jacobins, du lundi 19h au mardi 15h.** (depuis le croisement avec la rue de l'Horloge jusqu'au parking en épi au croisement de la rue Jeanne d'Albret).

## POINTS INFOS TRAVAUX

Toutes les informations sur le chantier : projet, avancement, perturbations, accessibilité, etc.

- **Sur les sites internet** [www.cc-lacqorthez.fr](http://www.cc-lacqorthez.fr), rubrique « travaux coeur de ville Orthez » et [www.mairie-orthez.fr](http://www.mairie-orthez.fr)
- **Sur la Newsletter « Coeur de ville Orthez »**. Inscrivez-vous sur le site internet de la CCLO : [cc-lacqorthez.fr](http://cc-lacqorthez.fr) et recevez l'actualité du chantier.
- **Au local de l'office de commerce et de l'artisanat** auprès du référent chantier », 44 rue Aristide Briand sur rendez-vous.
- **Par courriel** à l'adresse : [travaux-orthez@cc-lacqorthez.fr](mailto:travaux-orthez@cc-lacqorthez.fr)  
Posez vos questions, nous y répondrons.

**Communauté de communes de Lacq-Orthez**  
**Rond-point des chênes**  
**BP 73**  
**64150 MOURENX**  
**Tél : 05 59 60 03 46**

**Site d'Orthez**  
9, avenue Pesqué  
64300 ORTHEZ  
Tel: 05 59 69 30 73

**Marc Rivière**  
Responsable du pôle aménagement

**Sébastien Salaverria**  
Chef du service Infrastructures

**Anne-Marie Laborde**  
Chargée de communication  
Ligne directe : 05 59 60 84 26  
Courriel : [am-laborde@cc-lacqorthez.fr](mailto:am-laborde@cc-lacqorthez.fr)